Aisne : 7 ans de réclusion pour un cambriolage violent

11/10/2010 à 20h35

Mehdi Amazit, 24 ans, a été condamné à 7 ans de réclusion vendredi par la cour d'assises de l'Aisne pour un cambriolage au cours duquel il aurait violemment tabassé le propriétaire des lieux, un retraité. Le jeune homme a nié les faits.

La version de Mehdi Amazit n'a pas convaincu la cour d'assises. Tout au long des trois jours qu'a duré le procès, le jeune homme de 24 ans a persisté dans ses négations.

Accusé d'avoir pénétré chez un couple de retraités de Villers-Cotterêts avec un complice le 3 août 2004 en se faisant passer pour un agent des eaux, et d'avoir tabassé le maître des lieux pour savoir où était son argent, il risquait 20 ans de réclusion. Identifié des années plus tard par son ADN laissé sur les lieux – le jeune homme s'était épongé le visage avec une serviette de bain – il a été placé en détention provisoire le 11 février 2009.

«*Ce n'est pas moi qui ai frappé Monsieur Louviau*, a-t-il déclaré en substance. *Nous n'étions pas deux mais trois. Et je n'ai pas participé activement au cambriolage, je n'étais que le chauffeur, chargé de faire le guet. Je suis juste entré un moment dans la maison. Je ne peux donner le nom de mes complices par crainte de représailles.*»

Suite sur l'Aisne Nouvelle